

Vivalia : Conseil d'administration du 11 février 2021

Points d'attention du MOC Luxembourg

Le Bureau fédéral du MOC Luxembourg a pris connaissance des enjeux qui seront sur la table du Conseil d'administration de Vivalia ce jeudi 11 février 2021 : réforme de la gouvernance de l'intercommunale, et dossier IFAC. Nous souhaitons partager nos points d'attention.

Gouvernance :

Un nouvel organigramme de fonctionnement est proposé. Dans celui-ci, la politique salariale proposée nous apparaît indécente.

D'un côté, la revalorisation des salaires les plus bas passe par des chèques-repas (54€/mois). Dans ce système, pour être gagnant, mieux vaut travailler à temps plein, ne pas être malade ni prendre de congés. Sans quoi, le montant de la revalorisation sera raboté. Rappelons aussi que le mécanisme des chèques-repas élude la sécurité sociale. Les chèques-repas ne sont pas valorisés ni pour la pension, ni pour la prime de fin d'année, ni pour le pécule de vacances des travailleurs.

D'un autre côté, le plan propose de nouveaux barèmes pour le Directeur général et le nouveau poste de conseiller stratégique. Comment expliquer et accepter une augmentation salariale de près de 40% alors que dans le même temps, dans le dossier de la négociation de l'accord interprofessionnel, le banc patronal refuse une marge de progression supérieure à 0,4% pour 2021 et 2022 ? Quelle est l'utilité d'arriver à des rémunérations annuelles atteignant 200.000 à 250.000€ ? Cela donne l'impression que Vivalia 2025 règle d'abord les rémunérations avant les questions de santé et cela avec de l'argent public et de la sécurité sociale.

Vivalia 2025

Ces dernières semaines, l'avenir de l'hôpital de Bastogne a été au centre d'échanges par voie de presse entre politiques et médecins. Le MOC Luxembourg tient à rappeler que le plan actuel, un hôpital régional Centre-Sud et un hôpital général à Marche-en-Famenne est le seul plan validé. Tout déplacement de lits hospitaliers d'un site vers un autre risque de dénaturer le projet Vivalia 2025 et de le compromettre.

La stratégie du pourrissement durant la période transitoire n'est pas une option. L'adhésion de l'ensemble des conseils médicaux sur un projet stratégique d'une telle envergure est une condition incontournable à la réussite du projet.

Enfin, rappelons que les décisions à prendre dans ces deux dossiers doivent toujours avoir comme unique guide : l'amélioration de l'accessibilité à des soins de santé de qualité pour tous les habitants de la province.

Contact MOC Luxembourg : Jean-Nicolas BURNOTTE, secrétaire provincial

jn.burnotte@mocluxembourg.be / 0495/53.05.10